



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assainissement

Question écrite n° 102251

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer si, dans le cadre de la loi sur l'eau, il est légal qu'une commune mette à la charge des propriétaires de terrains des études de sol éventuellement nécessaires à l'établissement des zones d'assainissement non collectif.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102251

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 2006, page 8514